

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 96/8e L La commission permanente de la CNombre des Lepures envoyant en mission en métropole le Président de la Chambre des Députés (rendue exécutoire par arrêté n° 75-409/SG/CD du 5 mars 1975).

n° 96/8e L La

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
17 mars 1975

Numéro JO
n° 6 du 25/03/1975

Date du numéro
25 mars 1975

VISAS

La Commission permanente de la Chambre des Députés du Territoire français des Afars et des Issas, Vu la loi 67-521 du 3 juillet 1967 relative & l'organisation du Territoire français des Afars et des Issas, modifiée par la loi no 72-1224 du 29 décembre 1972

Vu la délibération no 475/6e L du 24 mai 1968 portant règlement financier a pour le Territoire français des Afars et des Issas

Vu l'arrêté no 1634/SG/CD du 23 octobre 1968 portant règlement sur si la comptabilité publique et fixant les attributions des agents de l'ordre administratif chargés de l'exécution du budget du Territoire des budgets annexes

A adopté dans sa séance du 17 fevrier 1975 la deliberation dont la teneur suit:

TEXTE INTÉGRAL

M. Roger Vatinelle, Président de la Chambre des Députés, se rendra en mission a Paris le 22 janvier 1975 (régularisation).

*Le Secrétaire la Commission permanentets de la Chambre des Députés
DANIEL RUSCONI Le Présidentde la Commission permanentede la Chambre des Députés*

AHMED HASSAN LIBAN